MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. M2 58-72

3ème année N° 40 16 août 1955.

Deuxième édition régionale n° 10

AVERTISSEMENTS

Zones V - VI
Zone III (Aveyron - Lozère)

MILDIOU de la VIGNE

Il convient d'assurer à nouveau la protection des grappes en vue d'éviter des attaques prochaines de la maladie

Terminer le traitement avant le 25 août.

OIDIUM de la VIGNE

Un soufrage est actuellement nécessaire sur les cépages sensibles à ce champignon.

VERS de la GRAPPE

Les "vers" occasionneront des dégâts dont l'importance sera d'autant plus grande que la maturité des raisins sera plus avancée.

Réaliser un poudrage insecticide soigné (qui peut être associé au soufrage).

TAVELURES

Afin de prévenir les dégâts au fruitier faire dès réception du présent avis.
un traitement au captane ou au Zinèbe.

CARPOCAPSE

Les papillons sont encore actifs et déposent des oeufs. Assurer la protection des fruits par un traitement arsenical (variétés récoltées après le 1er octobre) ou avec un produit à base de D.D.T. ou avec un produit à base de parathion.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,
P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles
L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant : R. BERTRAND, Autor. du 23/1/53.